



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec



## Élection fédérale 2015

**Mesures qui doivent être prises pour assurer la  
compétitivité des entreprises et favoriser le  
développement économique**

22 septembre 2015

## MISE EN SITUATION

En septembre 2012, la FCCQ publiait sa Vision économique 2012-2020. Nous avons alors identifié quatre axes sur lesquels nous allions concentrer notre action :

1. **Accroître la productivité, facteur fondamental de l'enrichissement collectif;**
2. **Stimuler l'entrepreneuriat, source d'emploi et de richesse;**
3. **Attirer les investissements;**
4. **Encourager nos gouvernements à agir comme facilitateur du développement économique.**

Dans le document ce document, la FCCQ vous demande que votre politique économique tienne compte de ces orientations qui, selon nous, sont cruciales à la croissance du PIB québécois et canadien.

### 1. ACCROITRE LA PRODUCTIVITÉ

#### **Productivité des entreprises:**

- Développer une stratégie de développement économique axée sur l'augmentation de la productivité incitant les entreprises à investir dans les équipements et technologie de pointe.

#### **Main-d'œuvre :**

- Veiller à ce que les changements au régime d'immigration canadien cessent d'entraver indûment l'accès des employeurs aux travailleurs étrangers talentueux dont ils ont besoin;
- Que le gouvernement fédéral négoce avec les provinces et territoires afin d'augmenter la souplesse d'utilisation du programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour les métiers et professions, les secteurs d'activité et les localités aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre;
- Assurer la protection adéquate du revenu des chômeurs tout en les incitant à chercher rapidement du travail;
- Maintenir les investissements dans les mesures et services d'emploi dans le cadre des ententes avec le gouvernement du Québec en formation de la main-d'oeuvre.

## 2. STIMULER L'ENTREPRENEURIAT

- Transfert et relève des entreprises - Il faudrait faciliter l'accès à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital (modifier l'article 84,1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*) lors d'un transfert à un membre de la famille ou à un tiers qui occupe un emploi au sein de l'entreprise et mettre à jour, pour tenir compte de l'inflation, le montant admissible à l'exonération de 750 000 \$ en le faisant porter graduellement à 1 500 000 \$;
- Développement de l'entrepreneuriat - Développer une stratégie de développement de l'entrepreneuriat faisant appel tant à la création d'incubateurs que l'accès au capital de risque ou au capital de transfert afin de favoriser la création et la croissance des entreprises;
- Réinstaurer le crédit d'impôt consenti aux actionnaires des fonds de travailleurs. La FCCQ estime que le financement offert par les fonds de travailleurs est important pour le développement économique du Québec et est un levier important pour le démarrage de nouvelles entreprises.

## 3. ATTIRER LES INVESTISSEMENTS

L'injection de capitaux privés dans l'économie est indispensable dans le contexte d'une économie mondialisée. De l'avis de la FCCQ, le Québec doit donc mettre en valeur ses nombreux atouts et les ressources dont il dispose qui sont susceptibles d'attirer les investisseurs.

### **Capitaux et financement :**

- Appuyer les entreprises qui demandent l'accès à des capitaux afin qu'elles puissent passer des premières étapes de l'innovation à la commercialisation;
- Encourager l'attraction d'investissements directs étrangers tout en appuyant activement les projets d'investissement des entreprises canadiennes et étrangères déjà installées au Canada;
- Passer en revue le régime fiscal canadien et les entraves réglementaires afin d'en simplifier les modalités.

### **Commerce intérieur et extérieur (accès aux marchés) :**

- Poursuivre les efforts en matière de libéralisation du commerce en concluant et en mettant en œuvre des accords de libre-échange bilatéraux en Europe et en Asie, tout en faisant progresser les discussions régionales et multilatérales visant la conclusion d'accords commerciaux.

- Toutefois, les partis doivent s'engager à protéger et à maintenir les éléments suivants :
  - Accord Canada-Europe : compensation pour la production laitière;
  - o Accord de partenariat transpacifique : protection de la gestion de l'offre;
  - o Accord de commerce intérieur :
    - S'engager à investir dans l'exercice de renouvellement de l'Accord de commerce intérieur afin de réduire les obstacles au commerce au sein même de nos frontières.
  - o Accord sur le bois d'œuvre :
    - Mettre en œuvre l'article XII en vue d'exclure le Québec de l'Accord sur le bois d'œuvre et reconnaître le nouveau régime forestier du Québec.
- Perception des taxes de vente et de l'impôt sur le revenu liée au commerce électronique.

#### 4. L'ÉTAT COMME FACILITATEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est de la responsabilité de l'État de créer un climat d'affaires propice au développement économique, à la création d'entreprises et à l'attraction de l'investissement. La FCCQ milite donc en faveur de l'adoption de règles et de processus clairs et simples pour les entreprises, où seraient éliminées les entraves administratives prohibitives et les structures inutiles qui nuisent à la compétitivité, du maintien d'infrastructures de transport et de communications optimales, ainsi que de finances publiques sainement gérées qui assureront aux générations futures des assises économiques solides.

##### Développement économique des régions :

- Développer de concert avec les provinces une politique de développement économique des régions permettant d'exploiter les avantages comparatifs propres à chacune, incitant ainsi l'émergence de secteurs tels que, notamment, les ressources naturelles, le tourisme, la stratégie maritime, le développement nordique des régions et les TIC.

##### Infrastructures :

- Conclure rapidement l'entente avec le Québec sur l'utilisation du Nouveau Fonds Chantiers Canada et hausser les fonds disponibles pour le financement des infrastructures en sol québécois;
- Développer une stratégie pancanadienne sur le développement du Grand Nord canadien faisant appel à la participation des partenariats public-privé pour le financement et les opérations de développement des infrastructures requises;
- Inscrire cette stratégie pancanadienne dans un mode de support et collaboration avec le gouvernement du Québec dans la mise à niveau et le développement d'infrastructures de transport stratégiques et de télécommunications pour permettre la mise en œuvre du plein potentiel de la Stratégie maritime et du Plan nord du Gouvernement du Québec;

- Investir dans l'infrastructure numérique, notamment dans les réseaux et les services de communication numériques requis pour prendre en charge les volumes de données transmises sur les systèmes de prochaine génération;
- Garantir au Québec sa juste part des investissements fédéraux en matière de défense et d'infrastructures navales, notamment pour la Davie (proposition du Gouvernement du Québec).

#### **Aéroports régionaux :**

- S'assurer que les infrastructures aéroportuaires dont il demeure propriétaire dans certaines régions soient entretenues et améliorées, lorsqu'elles contribuent significativement au développement de ces régions.
- Réviser le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires dans une optique d'amélioration de la qualité des aéroports régionaux, d'expansion du service aérien dans les régions et du développement économique.
- Offrir des compensations aux administrations aéroportuaires, afin qu'elles puissent réduire ou éliminer les frais qu'elles imposent aux transporteurs et voyageurs des régions.

#### **Régime fiscal :**

- La FCCQ exhorte les partis politiques en course à continuer, en dépit de l'amélioration de la situation fiscale, à maintenir la discipline de révision de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des dépenses budgétaires et fiscales en vue d'accroître sa marge de manœuvre.
- La FCCQ souhaite que les gouvernements du Canada et du Québec s'entendent de manière à offrir aux contribuables une administration fiscale regroupée.
  - o La FCCQ est d'avis que l'unification de l'administration fiscale peut et doit se réaliser tout en sauvegardant l'autonomie des politiques et mesures fiscales pour le Québec. L'objectif de l'unification proposée est centré sur les économies potentielles et la simplification pour les contribuables et non pas sur une redistribution des pouvoirs entre le Québec et le gouvernement fédéral.
  - o **En particulier, cette administration offrirait :**
    - un formulaire de déclaration d'impôt unique et un traitement centralisé;
    - un guichet unique (centre de contact client) pour les remises et les interactions avec les contribuables;
    - un processus de vérification unique afin d'éviter le doublement des contrôles et l'alourdissement du processus judiciaire quand des cotisations fédérale et provinciale s'appliquant au même enjeu doivent être plaidées devant des tribunaux différents.